



Séminaire en ligne du 14 octobre 2021

LE FINANCEMENT PRIVE DES PROJETS D'ACCES A L'ELECTRICITE PARTAGE D'EXPERIENCES

Questions additionnelles non traitées en direct

À NOTER : Seules les questions non traitées en direct sont incluses ci-dessous. Nous vous encourageons à voir ou [revoir le séminaire](#) pour prendre connaissance de toutes les autres questions répondues par les experts pendant le séminaire, en particulier sur les coûts des biodigesteurs et les difficultés rencontrées.

CONTACT : sel.ifdd@francophonie.org

Q : Existe-t-il des statistiques sur le taux d'électrification solaire dans les pays africains?

Tanguy DE BIENASSIS : A l'échelle du continent, la part du solaire dans la production totale annuelle d'électricité est à peine supérieure à 1%. Dans notre scénario Net Zéro celle-ci représente 24% de la production annuelle en 2030. Nous ne publions pas les données à l'échelle de chaque pays, mais il est en général aisé de les trouver sur les sites des ministères de l'énergie ou auprès des énergéticiens présents sur le pays concerné.

Q : Pourquoi 2% seulement pour l'Afrique dans les 35 milliards de dollars ?

Général : L'Afrique subsaharienne représente les 2/3 des investissements requis (Tanguy, n'hésitez pas à corriger si je me trompe). Effectivement nous estimons que 2/3 des investissements requis pour atteindre l'ODD7 (35 milliards) devront être réalisés en Afrique. Nous estimons par ailleurs qu'environ la moitié des investissements cumulés jusqu'en 2030 devront soutenir des solutions décentralisées, principalement des mini-réseaux et des systèmes autonomes.

Q : L'analyse par le triangle rendement/sécurité/liquidité est très intéressante. Auriez-vous plus d'information?

Réponse générale : Nous vous suggérons de lire ce rapport, où le triangle « magique » est bien décrit <https://edbm.mg/wp-content/uploads/2021/04/Guide-Pratique-sur-le-Financement-des-Projets-dEnergies-Renouvelables-a-Madagascar.pdf>

Q : À quelle étape du développement d'une entreprise le financement par la dette est-il approprié? Et celui par le capital? Ou, dit d'une autre manière, quels besoins vaut-il mieux financer par la dette, et quels besoins vaut-il mieux financer par le capital?

Tanguy DE BIENASSIS : C'est une question qui dépend d'énormément de facteurs mais l'usage veut que le financement par le capital intervienne plus tôt dans le développement d'une entreprise, quand les risques sont plus élevés. La dette est souvent adossée à des attentes de génération de revenus opérationnels à moyen terme et peut intervenir un peu plus tard. Cependant il n'y a pas de règle et il est important d'utiliser le bon moyen de financement pour la bonne activité. Par exemple, des entreprises financent leurs créances clients et besoins en fonds de roulement par la dette, et ainsi libèrent leur capital (ou lèvent de nouveaux fonds) pour développer de nouvelles activités, plus risquées.

Q : Où trouver des exemples de bons modèles d'affaires en électrification?

IFDD : De nombreuses formations et publications existent maintenant dans le domaine, et des incubateurs se développent dans de nombreux pays. Du côté de l'IFDD, voir les [fiches PRISME](#) et les webinaires passés, plusieurs portent sur ce sujet.

En particulier, cette fiche sur les entreprises en énergie durable

<https://www.ifdd.francophonie.org/publication/fiche-technique-prisme-creer-et-developper-une-entreprise-en-energie-durable/>

Hary ANDRIANTAVY : nous savons tous que les modèles d'affaires sont propres à un contexte. En fonction de la finalité recherchée, nous pouvons développer un modèle d'affaire particulier. Au lieu de place d'exemples de modèles d'affaires en électrification, nous vous proposons des renforcements de compétence sur le sujet. Ainsi, veuillez noter que le CLUB-ER ouvrira bientôt l'inscription pour une formation en ligne sur l' « analyse économique et financière des projets d'électrification rurale ». Vous y trouverez une réponse à votre question. Voir [CLUB-ER Association Africaine pour l'Electrification Rurale](#). Éventuellement, en attendant cette formation vous pouvez lire le fichier suivant (en anglais). Cliquer [ici](#)

Q : Nous avons vu l'exemple très intéressant de l'ADER. Y-a-t-il d'autres exemples d'agence d'électrification rurale qui ont un rôle solide pour faciliter l'accès au financement PRIVÉ du secteur? Selon vous, comment les Agences d'électrification rurale peuvent faciliter l'accès au financement privé du secteur?

Hary ANDRIANTAVY : le choix de Madagascar d'avoir un fonds dédié à la promotion des énergies durables est assez unique en Afrique subsaharienne. Unique car le FNED est amené à jouer le rôle de prêteur. A ce stade, aucun autre fonds d'électrification rurale ne propose ce type de financement, jusqu'à présent, l'appui proposé par les autres fonds est la subvention.

Q : Pourriez-vous revenir sur les avantages de la gestion du FNED par un établissement de crédit?

Andry RALAISON et Mirindra ANDRIATAHIANA : Le choix de la gestion du FNED par un Établissement de crédit au lieu de l'ADER a surtout été motivé par un souci d'indépendance et de transparence. En effet, avec un Établissement de crédit comme gestionnaire, les opérations financières du FNED peuvent faire l'objet d'un audit et rapport régulier, ce qui offre une sécurisation financière accrue auprès des actionnaires et investisseurs. De plus, en tant que Société Privé, l'Établissement de crédit dispose de plus d'indépendance dans sa gestion administrative et financière.

Q : Pourquoi le FNE ne pouvait-il pas offrir les mêmes instruments financiers que le FNED?

Andry RALAISON et Mirindra ANDRIATAHIANA (question qui chevauche la précédente, nous pourrions les groupes au besoin) : Le FNE tel qu'il a été institué auparavant a été destiné à offrir uniquement des subventions aux opérateurs privés, ce qui semble assez limité par rapport aux besoins du secteur. En effet, les opérateurs privés rencontrent davantage de blocages dans l'obtention de prêt auprès des banques ou même la constitution de garantie d'où la mise en place d'une plus large gamme financière avec le FNED.

Q : En quoi le FNED respectera mieux que le FNE les standards internationaux de bonne gouvernance et bonne gestion financière et de transparence?

Andry RALAISSON et Mirindra ANDRIATAHIANA : Le FNED respecte mieux les principes de bonne gouvernance et de transparence dans la mesure où l'Établissement de crédit assurant sa gestion, en tant qu'Établissement financier est tenu de respecter les principes et règles en la matière. En effet, le contrôle de l'Établissement de crédit est assuré par la Commission de Supervision bancaire et financière, Entité qui prône la bonne gouvernance et la transparence dans la mise en place, gestion et contrôle des Établissements de crédits sous son contrôle. Ces principes sont traduits dans les réglementations régissant lesdits Établissements. Le FNE, en tant que simple compte déposé auprès du Trésor Public, n'est pas soumis aux mêmes règles de bonne gouvernance et de transparence.

Q : On parle beaucoup du financement mixte (blended) qui mélange fonds publics et capitaux privés. Quelle est la différence avec les PPP?

Tanguy DE BIENASSIS : Les PPP sont un type de contrat ou un opérateur privé pourra bénéficier d'une concession de la part d'un opérateur public en échange d'investissements dans le développement d'une infrastructure. Le financement mixte implique généralement une part de financement dite concessionnelle, le plus souvent provenant des banques de développement, dans le but de mobiliser des fonds privés en faveur du développement durable. Les PPP peuvent inclure du financement mixte mais pas toujours.

Q : Les formations académiques sont souvent insuffisantes sur les pratiques et le montage des business plans, études du marchés et projets. De plus, les institutions financières ne font habituellement pas confiance aux jeunes entrepreneurs. Que faire quand on est jeune et souhaite se lancer? Les financeurs ont-ils des conditions spéciales pour les jeunes?

Hary ANDRIANTAVY : Nous ne pensons pas qu'il y a un choix délibéré de la part des financeurs de ne supporter qu'une catégorie de demandeurs. Comme mentionné lors de notre séminaire en ligne par la représentante de la banque BGFI Bank Cameroun, le choix des projets à financer repose sur la qualité des dossiers proposés et la garantie fournie par le promoteur. Il appartient alors au demandeur de bien étudier son projet et surtout de fournir toutes les garanties.

Q : Où trouver une liste des différentes sources de financement dans le domaine de l'accès à l'énergie?

Hary ANDRIANTAVY : Comme mentionné plus haut, le CLUB-ER lancera bientôt sa formation en ligne sur l' « analyse économique et financière des projets d'électrification rurale ». Un module inclus dans cette formation traitera la question posée. Par ailleurs le CLUB-ER est partenaire de l'AEEP ([Africa-EU Energy partnership](#)). Sur ce site, vous trouverez des documents sur les [outils disponibles](#) (en anglais) pour l'atteinte des ODD7. Enfin, en 2016, l'AEEP a publié un document qui résume les [initiatives et programmes d'accès à l'énergie en Afrique](#), vous y trouverez des pistes de financement (public et privé).